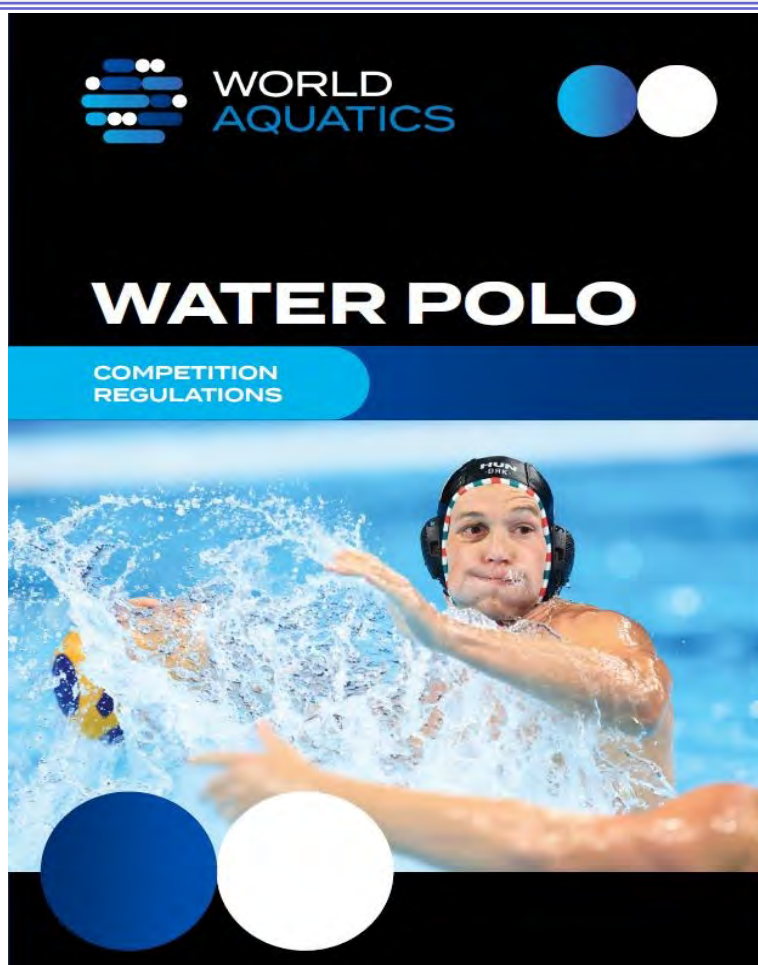


# La Gazette de l'AFAWP



World Aquatics a publié le 25 juin 2025 la version finalisée de son règlement pour ses différentes disciplines !

La mise en ligne de ce document devrait être l'aboutissement d'une longue période de transition et d'incertitudes pour notre discipline puisque, en quelques mois seulement, cinq versions différentes de ce manuel de référence se sont succédées. Ce numéro 54 vous présente les principales modifications et mises à jour (v01-07-2025).



Le règlement World Aquatics est un document commun à toutes les disciplines et le chapitre consacré au water-polo se situe à la partie VI de ce texte.

- PARTIE I : Règlement applicable à tous les sports aquatiques
- PARTIE II : Règlement Natation
- PARTIE III : Règlement de la Natation en eau libre
- PARTIE IV : Règlement du Plongeon
- PARTIE V : Règlement du Plongeon de haut vol
- PARTIE VI : Règlement du Water-Polo**
- PARTIE VII : Règlement de la Natation artistique
- PARTIE VIII : Règlement pour les Maîtres



## Changements majeurs dans les règles du jeu

### CHAMP DE JEU



**Art. VI 1.2** : La distance entre les lignes de but est de **25 mètres**. Cette règle s'applique aux matchs masculins et féminins.

### ÉQUIPES ET REMPLACANTS

**Art. VI 2.1** : Lors des épreuves World Aquatics ou de toute épreuve qualificative pour une épreuve World Aquatics, la liste de départ de chaque équipe sera composée d'un maximum de quatorze (14) joueurs éligibles. Cette liste de départ comprendra un maximum de douze (12) joueurs de champ et un maximum de deux (2) gardiens de but.

Chaque équipe doit avoir au moins un gardien de but dans sa liste de départ. Même si une équipe n'a qu'un seul gardien, le nombre maximum de joueurs de champ reste de douze. Le gardien doit porter un bonnet rouge, car le bonnet rouge confère au joueur les privilèges d'un gardien de but.

Une équipe doit commencer le match avec sept joueurs, dont un gardien de but. Après le début du match, une équipe n'est pas obligée d'avoir un gardien dans l'eau et peut à la place avoir sept joueurs de champ.

Si, à un moment donné, une équipe n'a plus de joueurs de champ éligibles, le gardien de but enregistré ou le gardien remplaçant enregistré peut jouer en tant que joueur de champ. De même, si à un moment donné, une équipe n'a plus de gardien de but viable, un joueur de champ enregistré peut jouer en tant que gardien de but, à condition qu'il porte un bonnet rouge.



### Procédure de remplacement

**Suppression de l'obligation de se taper les mains pour le remplacement dans la zone de rentrée**

**Art. VI 2.6 (Texte Ajouté)** : Si un joueur quitte le champ de jeu par la zone de rentrée ou la zone de "remplacement volant" sans être remplacé par un remplaçant, le même joueur sera autorisé à revenir sur le champ de jeu par la même zone de rentrée ou la zone de "remplacement volant".



Cette disposition ne concerne pas le remplacement dans la zone de remplacement volant.

Il reste toujours obligatoire de se taper les mains pour effectuer un remplacement dans la zone de remplacement volant.

**Art. VI 2.7 NOUVEAU** ⇒ Si le gardien de but ou le gardien remplaçant, le cas échéant, n'est pas autorisé à participer ou n'est pas en mesure de le faire, une équipe jouant avec sept joueurs sera autorisée à jouer avec un gardien de but remplaçant ayant les mêmes prérogatives qu'un gardien de but.

Ce joueur qui remplace le gardien de but doit porter un bonnet rouge ayant le même numéro que celui qu'il portait en tant que joueur de champ.

Un gardien qui a été remplacé ne peut pas jouer à un autre poste que celui de gardien de but. Le remplacement et le changement de bonnet pour le gardien de but remplaçant doivent se faire sur le banc de touche et doivent suivre les règles de remplacement qui s'y rapportent.

## DURÉE DU JEU

Art. VI 4.1.2 : Il y aura un intervalle de deux minutes entre la première et la deuxième période et entre la troisième et la quatrième période et un intervalle de **trois cinq** minutes entre la deuxième et la troisième période. Les équipes, comprenant les joueurs, les entraîneurs, les officiels, changeront de côté avant le début de la troisième période.

5

ATTENTION

Durée d'un Match : 8 - 2 - 8 - 5 - 8 - 2 - 8 - P

ATTENTION

## TEMPS DE POSSESSION

~~30~~

28

Art. VI 4.1.1 : Le temps maximum de possession continue du ballon est de 28 secondes.

Art. VI 8.12.a : Le temps de possession du ballon sera réinitialisé à 18 secondes si l'équipe qui attaquait en reprend possession.

~~20~~

18

## FACON DE MARQUER

Un but peut être marqué (...)

Art. VI 7.2.f : **par un joueur qui met visiblement le ballon en jeu à l'intérieur des 6 mètres et nage à l'extérieur des 6 mètres :**

- Après une blessure ;
- Après le remplacement d'un bonnet ;
- Lorsque l'arbitre demande le ballon ou siffle une chandelle d'arbitre ;
- Lorsque le ballon sort hors des limites latérales du champ de jeu ;
- Lors d'un coup franc ;
- Après toute autre cause de retard.

NOUVEAU



**C'est une situation nouvelle pour pouvoir tirer au but**

Si une faute est commise dans la zone des six (6) mètres et que le joueur qui remet le ballon en jeu amène le ballon en dehors de la zone des six mètres, alors ce joueur pourra tirer au but ou nager à l'intérieur des six mètres et jouer le ballon librement.

## PERDRE DU TEMPS



Suppression de la notion de « perdre du temps »



L'Article VI 8.13 devient :

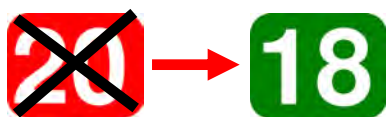
⇒ Pour une équipe renoncer délibérément à la possession du ballon.

Une équipe peut faire ce qu'elle veut pour conserver la possession du ballon à tout moment du match.

**Si une équipe refuse de jouer et laisse le ballon, une contre faute doit être sifflée.**

Une Question sur le Règlement ?

Ecrivez-nous : afawp@hotmail.com

**EXCLUSION**

La durée d'exclusion est désormais de **18** secondes de jeu effectif. Le temps de possession continue du ballon doit lui aussi être réinitialisé à **18** secondes, **sauf si le temps qui restait à l'équipe pour attaquer était alors supérieur à 18 secondes**, auquel cas, le temps de possession du ballon ne doit pas être réinitialisé.

**Art. VI 9.2** : Un joueur exclu, y compris un joueur exclu pour le reste du match, doit immédiatement quitter le champ de jeu à n'importe quel endroit, **sans sortir de l'eau** et se diriger vers sa zone de rentrée la plus proche de sa propre ligne de but sans interférer avec le jeu (en remontant visiblement à la surface de l'eau).

**RAPPEL!**

Un joueur ne doit pas être sanctionné si, après avoir été exclu, il sort des limites du champ de jeu (sans sortir de l'eau) avant de se diriger vers sa zone de rentrée.

**NE PAS CONFONDRE «SORTIR DU CHAMP DE JEU» et «SORTIR DE L'EAU» !**



⇒ En cas de mauvaise rentrée (avec ou sans ballon), **une faute de penalty sera sifflée.**



⇒ Il en est désormais de même en cas de joueur illégal !



Le jeu doit reprendre par l'exécution d'un **tir de penalty avec 7 vs 7 joueurs** dans le champ de jeu, le cas échéant après avoir fait sortir le joueur fautif du champ de jeu et procédé à un remplacement immédiat.



**SAUF** s'il s'agit d'une (ré)entrée après une exclusion alors que **la période d'exclusion n'est pas terminée**, le joueur fautif doit quitter le champ de jeu avant l'exécution du tir de penalty (et aller dans sa zone de rentrée).

**FAUTES PERSONNELLES**

Après avoir reçu une troisième faute personnelle, un joueur exclu doit rester assis sur le banc.

**ACCIDENT, BLESSURE et MALADIE**

**Art. VI 17.3** : En cas d'accident, de blessure ou de maladie autre qu'en cas de saignement, **un arbitre peut, à sa discrétion, suspendre brièvement le match** en ordonnant le remplacement immédiat du joueur blessé, si nécessaire.



**Plus de pause de 3 minutes en cas de blessure, quelle qu'elle soit.** Si le jeu s'arrête pour cause de blessure, le joueur blessé doit être remplacé et le jeu continuer. Le joueur blessé peut à nouveau participer au jeu après avoir été soigné.

**TIRS AU BUT**

Si pendant la séance de tirs au but, après avoir été averti par l'arbitre, le gardien de but persiste à ne prendre pas la position correcte sur sa ligne avant l'exécution du penalty, il sera exclu et remplacé par un des cinq joueurs qui participent à la STB (*sans avoir les prérogatives du gardien*).

A la suite du tir, le gardien, ou un remplaçant, est autorisé à (re)prendre la place dans les buts, sauf en cas de troisième faute personnelle.

**La GAZETTE DE L'AFAWP est une publication de l'Association Française des Arbitres de Water-Polo (AFAWP)**  
**28, Route de la Caillauderie 85160 Saint Jean de Monts**  
**E-mail : afawp@hotmail.com**  
**Numéro 54 – Juillet 2025 Comité de Rédaction : Bureau de l'AFAWP**